



Catalogue des formations

2018

ADVISORIA.

Conseil et formation
médico-social

Advisoria organise des formations sur mesure, au plus près de l'actualité et de vos besoins

Créé en 2014, le cabinet Advisoria propose un accompagnement personnalisé aux acteurs du secteur médico-social.

Nos formateurs-consultants interviennent sur l'ensemble du territoire :

- **Dans le champ du vieillissement :**
Ehpad, résidence autonomie, résidence service, services à la personne, SSIAD, SPASAD...
- **Dans le champ du handicap :**
Foyers, FAM, SESSAD, CAMSP...
- **Dans le champ de l'insertion sociale :**
Centre de Réinsertion et d'Hébergement Social (CHRS)

Le cabinet ADVSORIA est également un cabinet de conseil



Audit et état des lieux

Audit organisationnel et financier en vue d'une restructuration, d'une fusion, d'une mutualisation...



Développement

Réponse aux appels à projets, extension, création, restructuration, labellisation PASA, diversification des activités...



Négociation

Elaboration et négociation des CPOM, négociation de places, rencontres avec les partenaires institutionnels...



Démarche qualité

Déploiement de la démarche, formalisation des outils, enquête de satisfaction, évaluation interne, DARI, évènements indésirables, réflexion éthique...



Budget et finance

Simulations budgétaires, EPRD et budgets prévisionnels, valorisation financière de l'activité...

Des formateurs consultants Pour vous faire bénéficier de retours d'expérience concrets

ADVISORIA, spécialiste de l'accompagnement des gestionnaires du secteur médico-social, est un cabinet de conseil et de formation.

Les formateurs ADVISORIA sont des consultants au contact quotidien des professionnels et de leurs problématiques.

Ils sauront ainsi illustrer leurs interventions des nombreux retours d'expérience collectés ces 10 dernières années sur l'ensemble du territoire français.

Diversités des pratiques, aléas des négociations, astuces et pièges à éviter, les formateurs ADVISORIA vous proposent de participer à des sessions dynamiques et interactives !

Les formateurs ADVISORIA sauront également adapter leurs interventions aux spécificités propres de votre structure.



KATY GIRAUD

Titulaire d'un **master « Gestion et économie des activités médico-sociales »**, Katy Giraud rejoint pendant six années un cabinet de conseil spécialisé dans l'information, **la formation et l'accompagnement des acteurs médico-sociaux**. Elle devient ensuite **responsable qualité** d'une association œuvrant dans le champ du handicap mental. Elle poursuit en parallèle la réalisation de missions de conseil, **d'évaluations externes** et de formation et intervient notamment au sein de **masters professionnels spécialisés**. Ayant contribué à la création d'un **Comité de Réflexion Ethique**, Katy Giraud se consacre désormais aux missions de conseil, de formation et d'accompagnement développées par le cabinet ADVISORIA.

Ses atouts : maîtrise des textes et des enjeux des réformes, connaissance concrète du terrain, qualités rédactionnelles, prise de parole, stratégie et diplomatie !

MAXIME TROUVE

Diplômé de l'**Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse**, Maxime Trouvé intègre l'un des **principaux cabinets d'audit de France**. Cette expérience de quatre ans est ensuite complétée pendant six années par des postes de **responsable du contrôle de gestion et responsable administratif et financier** au sein de différentes entreprises. Maxime Trouvé apporte aujourd'hui ses compétences et sa rigueur à la conduite des projets confiés au cabinet ADVISORIA. Il a notamment accompagné des dizaines d'établissements à comprendre et déposer leur EPRD.

Ses atouts : technique budgétaire et financière, stratégie de développement, rigueur et clarté !



Une offre de formation modulable selon vos besoins

Venez piochez dans nos thématiques de formation les sujets qui correspondent à vos projets, à votre actualité et à vos besoins.

Connaissance du secteur, négociation, démarche qualité...
Nos principaux thèmes de formation vous sont détaillés ci-joints.
N'hésitez pas à les parcourir et à nous solliciter pour d'autres sujets !

Nous élaborons avec vous un programme de formation sur-mesure, réparti sur le nombre de journées que vous souhaitez et selon le rythme le plus adapté à votre organisation. Le devis est gratuit !

Vos formateurs sont à votre écoute et vous conseillent pour ajuster le temps nécessaire à une formation accessible et complète sur le sujet de votre choix.

**Faites prendre en charge
votre formation par votre
organisme collecteur !**

La société Advisoria est un
prestataire de formation enregistré
sous le numéro 52 85 01841 85.
Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat.

Sommaire des formations 2018

Acteurs, Règlementation, Gestion

- Connaître le secteur de l'habitat pour personnes âgées Page 9
- Le secteur des services à la personne à l'aube de nouvelles réformes Page 10
- Le CPOM pour les SAAD INCONTOURNABLE 2018 ! Page 11
- Le CPOM en Ehpad INCONTOURNABLE 2018 ! Page 12
- Renseigner, comprendre et analyser son EPRD et son ERRD INCONTOURNABLE 2018 ! Page 13

Amélioration continue, Ethique, Droit des usagers

- Les Outils de la Loi 2002-2 et leur Evolution depuis la Loi ASV de 2015 Page 15
- Dynamiser et Sécuriser la Démarche Qualité Page 16
- Le partage d'informations au sein de l'équipe pluridisciplinaire INCONTOURNABLE 2018 ! Page 17
- Comprendre, analyser, et exploiter les indicateurs dans une perspective de contractualisation INCONTOURNABLE 2018 ! Page 18
- Mettre en œuvre une démarche de Réflexion Ethique Page 19
- Elaborer le Document d'Analyse du Risque Infectieux (DARI) Page 20

Cette liste n'est pas exhaustive !
Contactez-nous pour élaborer une formation à la carte, selon vos besoins !

La connaissance du secteur Médico-social

Acteurs, Règlementation, Gestion





Connaître le secteur de l'habitat pour personnes âgées

Contexte

EHPAD, résidences « autonomie », résidences séniors, apprenez à vous y retrouver !

Enjeu

Acquérir les fondamentaux, se perfectionner

Objectifs et compétences visées

- Maîtriser le paysage de l'habitat pour personnes âgées en France,
- Connaître les différentes obligations qui le régissent et les perspectives de développement,
- Comprendre les modalités de financement des établissements
- Disposer des connaissances suffisantes pour mener des projets de développement d'activité.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établi sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

- Gestionnaires d'établissements,
- Cadres du siège,
- Sociétés prestataires de service intervenant auprès des établissements pour personnes âgées,
- Sociétés immobilières

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur :

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation des différents établissements d'hébergement pour personnes âgées et de leurs modalités d'accompagnement :

- Connaître et maîtriser les spécificités des EHPAD,
- Connaître et maîtriser les spécificités des Résidences autonomie,
- Connaître et maîtriser les spécificités des Petites unités de vie,
- Connaître et maîtriser les spécificités des Résidences services

2 - Présentation des obligations régissant le secteur en lien avec le CASF et le CCU :

- Connaître les prestations minimales,
- Connaître les obligations d'information des usagers,
- Connaître le seuil de dépendance des publics accueillis,
- Maîtriser les règles d'accessibilité et de sécurité...

3 – Présentation de la gestion budgétaire des différents types d'établissements et leurs modalités de financement par les pouvoirs publics et les usagers,

4 - Point sur l'actualité du secteur :

- Identifier les perspectives de développement,
- Identifier des pistes d'innovations,
- Connaître la réglementation en vigueur



Le secteur des services à la personnes à l'aube de nouvelles réformes

Contexte

Régime unique de l'autorisation, disparition de l'agrément, obligation de déclaration, bouquet de services, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), le secteur des services à la personne se démarque par sa complexité...

A l'heure où les enjeux de survie, de concurrence et de diversification se posent aux gestionnaires, il est temps de maîtriser tous les rouages et les opportunités de votre champ d'activités !

Enjeu

Acquérir les fondamentaux, se perfectionner

Objectifs et compétences visées

- Maîtriser le paysage du secteur des services à la personne,
- Connaître les différentes réformes qui le traversent,
- Identifier les leviers de développement de votre service,
- Comparer vos coûts de fonctionnement avec l'étude nationale des coûts.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établit sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

- Gestionnaires d'établissements et services,
- Sociétés prestataires de service intervenant auprès des services à la personne
- ...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur :

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation du paysage des services à la personne

- Connaître les formes juridiques des services à la personne, selon leur activité,
- Connaître la démarche de déclaration complémentaire,
- Comprendre la notion de condition d'activité exclusive,
- Connaître les chiffres du secteur.

2 – Connaître les obligations et modalités de fonctionnement des services à la personne : le cahier des charges 2016

3 – Maîtriser les données de l'étude nationale des coûts pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD),

4 - Connaître et comprendre les spécificités du dispositif SPASAD,

5 – L'actualité du secteur :

- Identifier des perspectives de développement,
- Connaître les évolutions de la tarification et de la contractualisation (CPOM).



Le CPOM pour les SAAD **INCONTOURNABLE 2018 !**

(Le contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)

Contexte

La Loi ASV offre aux services à domicile la possibilité de signer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Après une première phase d'expérimentation et d'évaluation, cette nouvelle forme de contractualisation se déploie aujourd'hui sur les territoires.

Nouvelle organisation du service et des prises en charges, respect du cahier des charges de 2016, évolution de la tarification, ces enjeux seront alors au cœur des préoccupations des gestionnaires et des partenaires institutionnels lors de la conclusion de ces CPOM.

Enjeu

Acquérir les fondamentaux, évoluer

Objectifs et compétences visées

- Connaître le cadre réglementaire du CPOM pour les services à domicile,
- Connaître et maîtriser le cahier des charges des services à domicile et faire le lien avec le diagnostic du CPOM,
- Comprendre les enjeux et l'actualité des CPOM et de l'évolution de la tarification des SAAD.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établi sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

Professionnels ayant à élaborer et négocier un CPOM pour un service à domicile :

- Responsables de services à domicile,
- Directeurs financiers,
- Comptables, ...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation du cadre réglementaire et juridique

- Connaître la Loi ASV,
- Connaître le premier cahier des charges du CPOM paru dès 2012,
- Tirer les enseignements du rapport Labazée de Mars 2017,
- Connaître les données de l'étude nationale des coûts des services à domicile,

2 – Connaître et comprendre :

- Identifier les enjeux pour les SAAD,
- Connaître les moyens : vers une tarification globale,
- Connaître la possibilité d'un CPOM plus global : le SPASAD ou le CPOM « pluri-dispositifs »

3 – Maîtriser les enjeux stratégiques du CPOM :

- Maîtriser le préalable à ne pas manquer : le diagnostic préalable,
- Savoir formaliser les objectifs et les clauses du contrat,
- Connaître les clauses obligatoires ou utiles,
- Maîtriser les enjeux et la méthodologie du dialogue de gestion

Cas pratique : étude d'une grille de diagnostic et d'une trame de CPOM

L'A tout d'Advisora :
Les retours d'expérience
des négociations de CPOM



Le CPOM en EHPAD **INCONTOURNABLE 2018 !**

(Le contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Contexte

En application de la loi ASV, les conventions tripartites vont être remplacées, progressivement, par les CPOM. Cette évolution présente alors différents enjeux : la réunion éventuelle de plusieurs Ehpads sous un même contrat, la globalisation des moyens, l'impact de la tarification à la ressource et de la convergence, la renégociation de l'habilitation à l'aide sociale, l'autonomie laissée aux gestionnaires, la possibilité d'élaborer des objectifs plus ambitieux... La liste est longue mais elle mérite de s'y attarder. Profitez de l'expérience d'un formateur consultant ayant déjà contribué à l'élaboration et la négociation d'une douzaine de CPOM « Ehpads » dans 8 régions différentes !

Enjeu

Acquérir les fondamentaux, se perfectionner, évoluer

Objectifs et compétences visées

- Connaître et maîtriser les évolutions de la réglementation et ses impacts,
- Comprendre les enjeux de la contractualisation d'un CPOM, ainsi que les points de vigilance,
- Se préparer à la contractualisation, au suivi et à la réussite d'un CPOM

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établit sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

Tout professionnel ayant à élaborer et négocier un CPOM pour un EHPAD :

- Directeurs généraux,
- Gestionnaires d'établissements et de services,
- Directeurs financiers, contrôleurs de gestion,
- Responsables qualité

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation du cadre réglementaire

- Connaître le CASF, la Loi ASV,
- Comprendre les modalités de calcul du forfait soin et du forfait dépendance,
- Connaître les modalités d'habilitation à l'aide sociale,
- Savoir faire la différence entre une convention tripartite et un CPOM,
- Comprendre le principe de pluri annualité et les impacts de la disparition de la procédure budgétaire annuelle,

2 – Maîtrise des enjeux stratégiques et de la méthodologie d'élaboration du CPOM :

- Maîtriser le périmètre et le calendrier d'un CPOM,
 - Comprendre et maîtriser la tarification à la ressource et le calcul des forfaits
- 👉 **Cas pratique** : Calcul des forfaits Soins et Dépendance et suivi de la convergence
- Maîtriser les étapes de la méthodologie de contractualisation,
 - Savoir rédiger le contrat et les fiches actions du CPOM,
 - Connaître les objectifs incontournables et les indicateurs de suivi,
 - Maîtriser la méthodologie et les enjeux du dialogue de gestion

👉 **Cas pratique** : étude d'une grille diagnostic, d'une trame de CPOM et d'exemples de fiches actions

L'Advisoria : Les retours d'expérience des négociations de CPOM partout en France



Renseigner, comprendre et analyser son EPRD et son ERRD INCONTOURNABLE 2018 !

(Etat prévisionnel des Recettes et des Dépenses et Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses)

Contexte

Outre la nouvelle présentation du cadre normalisé, l'EPRD (et l'ERRD en fin d'exercice) constitue une évolution en matière d'élaboration et d'analyse des prévisions budgétaires : l'inversement de la logique de tarification des établissements et services et la fin de la procédure budgétaire, la possibilité de faire apparaître un résultat, déficitaire ou excédentaire, l'apparition des ratios d'analyse financière (CAF, FR, BFR, trésorerie), offrant la possibilité de réaliser une analyse plus complète de la santé et de la trajectoire financière de l'établissement.

Enjeu

Acquérir les fondamentaux, se perfectionner, évoluer

Objectifs et compétences visées

- Comprendre la logique de la tarification à la ressource,
- Connaître le nouveau calendrier des obligations budgétaires,
- Savoir renseigner les tableaux et annexes constituant l'EPRD et l'ERRD,
- Savoir rédiger son rapport financier,
- Maîtriser le calcul et l'analyse des ratios financiers (CAF, FR, BRF, Trésorerie)

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établit sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation à vos besoins et attentes spécifiques.

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

Professionnels ayant à renseigner et analyser l'EPRD et l'ERRD :

- Directeurs généraux d'associations, groupes ou groupements,
- Gestionnaires d'établissements et de services,
- Directeurs financiers, contrôleurs de gestion,

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Maxime TROUVE, consultant et formateur

Durée et dates

1 séance de 2 journées de 7 h 00 (soit 14 h 00 au total)

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation du cadre

- Comprendre la logique de la tarification à la ressource : les nouvelles responsabilités du gestionnaire,
- Maîtriser le calendrier de l'EPRD et de l'ERRD,

2 – Maîtrise des modalités de renseignement et d'analyse de l'EPRD et de l'ERRD

- Identifier les informations à renseigner dans les tableaux et annexes de l'EPRD,
- Connaître les points de vigilance et les critères d'approbation ou de refus,
- Comprendre le calcul et l'analyse des ratios financiers dans le cadre de l'EPRD (CAF, FRNG, FRI, FRE, BRF)

Cas pratique : exercices de calculs de ratios financiers pour des établissements médico-sociaux

- Connaître les éléments devant obligatoirement figurer au sein du rapport financier,
- Connaître les informations à renseigner dans les tableaux et annexes de l'ERRD.

Cas pratique : étude d'un exemple de rapport financier

tout d'Advisoria : Une formation pratique de 2 jours ! 1 journée sur les apports théoriques et 1 journée de cas pratiques sur vos propres chiffres !

Démarche Qualité

Amélioration continue, Ethique, Droit
des usagers





Les outils de la Loi 2002-2 et leur évolution depuis la Loi ASV de 2015

(Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi Adaptation de la Société au Vieillessement de 2015)

Contexte

La Loi ASV de 2015 a complété les obligations des gestionnaires en ce qui concerne l'information des personnes accueillies et la mise en œuvre de leurs droits. Il s'agit par exemple du renforcement de la procédure d'acceptation du contrat de séjour au moment de la signature, permettant de mieux s'assurer du consentement du résident, de l'affirmation du droit d'aller et venir, de la communication concernant le mandat de protection future et du respect de la liste des prestations minimales d'hébergement. Au-delà de ces nouvelles dispositions, persiste également le devoir pour les gestionnaires de mettre en œuvre les textes plus anciens (mais toujours en vigueur) issus de la Loi du 2 Janvier 2002. Cette formation vous permettra d'actualiser vos connaissances afin de faire évoluer vos pratiques et documents supports.

Enjeu

Se perfectionner, évoluer

Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les obligations issues de la Loi du 2 Janvier 2002 et la récente loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV),
- Adapter les outils créés en interne aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques en vigueur.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établit sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation à vos besoins et attentes spécifiques.

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

- Gestionnaires d'établissements et services,
- Directeurs, chefs de service, personnel encadrant,
- Responsables qualité,...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation du cadre réglementaire et légal

- Connaître et comprendre l'esprit de la Loi du 2 Janvier 2002 : la place de l'utilisateur,
- Connaître et comprendre les apports de la Loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV)

2 – Décryptage des outils obligatoires et de leur contenu :

- Maîtriser les clauses du contrat de séjour et ses avenants,
- Maîtriser le contenu du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement,
- Maîtriser le contenu du règlement de fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
- Maîtriser le projet personnalisé et le lien avec le contrat de séjour
- Connaître les formulaires de désignation de la personne de confiance et des directives anticipées.

👉 **Cas pratique** : étude d'un exemple de contrat de séjour, de règlement de fonctionnement, de livret d'accueil et de formulaires



Dynamiser et sécuriser la Démarche Qualité

Contexte

Evaluation externe, évaluation interne, projet d'établissement...il est tentant de se contenter de ces (lourdes) obligations et de laisser le soufflé retomber après coup... Or, c'est maintenant qu'il vous faut exploiter le fruit de ces travaux et officialiser votre inscription dans une démarche d'amélioration continue en bonne et due forme. A l'appui de la dernière recommandation de l'ANESM « Etablissements valorisez les résultats de vos évaluations », profitez des conseils de votre formatrice pour faire vivre votre démarche qualité.

Enjeu

Se perfectionner

Objectifs et compétences visées

- Déployer une démarche d'amélioration continue de la qualité dans votre établissement ou service, pour maintenir la dynamique issue de l'évaluation interne et externe.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établit sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation à vos besoins et attentes spécifiques.

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

- Gestionnaires d'établissement et de services du secteur PA/PH,
- Directeurs,
- Chefs de service,
- Personnel d'encadrement,
- Responsable qualité...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice
Ancienne responsable qualité d'une association œuvrant dans le champ médico-social

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation du cadre réglementaire :

- Comprendre ce qu'est une démarche d'amélioration continue de la qualité dans le secteur médico-social,
- Comprendre le lien avec l'évaluation interne, l'évaluation externe, et le projet d'établissement,
- Savoir ce qu'est le management par la qualité.

2 – Mise en œuvre des outils de la démarche d'amélioration continue de la qualité :

- Identifier les acteurs à mobiliser et les modalités de pilotage à mettre en œuvre,
- Connaître et maîtriser les outils à mettre en œuvre : Evaluation, plan d'action, fiches objectifs, comités de suivi...

👉 **Cas pratique** : étude d'exemples de présentation d'un plan d'action Qualité

- Connaître la méthodologie pour associer des personnes accompagnées et des proches,
- Savoir communiquer sur les actions menées,
- Comprendre et maîtriser les tableaux de bord et indicateurs de suivi,
- Connaître la procédure de gestion des événements indésirables,
- Comprendre et savoir mettre en place un système documentaire.



Le partage d'informations au sein de l'équipe pluridisciplinaire INCONTOURNABLE 2018 !

Contexte

Tous les établissements disposent aujourd'hui d'un dossier pour chaque personne accompagnée, dossier qui contient des informations administratives, médicales, sociales ou liées à son histoire et à son projet de vie. Que ce dossier soit informatisé ou structuré, qu'il soit composé de différentes chemises, classeurs ou autres dossiers suspendus entreposés dans différents espaces, il peut être à tout moment consulté par l'utilisateur. Dès lors, comment régir l'accès des professionnels à un dossier censé ne concerner que les usagers ? Le dossier médical ne peut-il être consulté et complété que par le médecin traitant ? Comment organiser le partage d'informations à domicile où les intervenants sont multiples ? Faites le point sur l'évolution de la réglementation en la matière avec votre formateur tout au long de cette journée dédiée !

Enjeu

Evoluer, se perfectionner

Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les règles du partage d'informations au sein de l'équipe et avec les proches,
- Faire évoluer les pratiques au sein de votre établissement ou service,
- Organiser les dossiers individuels des personnes accompagnées dans le respect des règles en vigueur.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établit sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation à vos besoins et attentes spécifiques.

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

- Gestionnaires d'établissement et de services,
- Directeurs, Chefs de service, Personnel d'encadrement,
- Responsables qualité,
- Responsable système d'information, ...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation du cadre réglementaire et légal :

- Savoir ce que signifient le secret professionnel, la confidentialité : le cadre du partage d'informations,
- Connaître les recommandations de bonnes pratiques en vigueur,
- Connaître et maîtriser les conditions de recueil d'informations auprès de la personne accompagnée,
- Comprendre la notion de consentement,
- Maîtriser les spécificités des données à caractère médical.

2 – Maîtrise de la mise en œuvre au sein de votre établissement

- Maîtriser, rationaliser et sécuriser l'organisation du dossier (format papier et/ou informatisé),
- Savoir mettre en œuvre les règles du partage d'informations au sein de l'équipe,
- Savoir mettre en œuvre les règles du partage d'information avec la famille et les proches.



Comprendre, analyser et exploiter les indicateurs dans une perspective de contractualisation **INCONTOURNABLE 2018 !**

Contexte

Votre évaluation externe vous a récemment encouragé à mettre en place toute une série d'indicateurs pour mesurer la qualité de vos actions et assurer une démarche au long cours... Vos interlocuteurs du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé vous demandent de suivre l'avancée de votre CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) au travers de tableaux de bord...

Vous vous débattiez chaque année avec les 40 indicateurs déployés par l'ANAP... Bref, les indicateurs sont devenus incontournables ! Faites-en des alliés de votre gestion en apprenant à les comprendre, à les construire et à les exploiter !

Enjeu

Se perfectionner, évoluer

Objectifs et compétences visées

- Comprendre l'intérêt des indicateurs,
- Connaître les indicateurs ANAP et les autres principaux indicateurs du secteur médico-social,
- Savoir construire et utiliser un indicateur.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établi sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

- Gestionnaires d'établissement et de services du secteur PA/PH,
- Directeurs, Chefs de service, Personnel d'encadrement,
- Responsables qualité,
- Directeurs financier, contrôleurs de gestion

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – La performance dans le secteur médico-social :

- Connaître le contexte et les enjeux,
 - Identifier les différents domaines d'application : démarche qualité, gestion budgétaire, négociation, GRH...
 - Savoir ce qu'est un indicateur et qui les utilise,
 - Savoir à quoi il servent et comment les choisir,
 - Connaître les indicateurs obligatoires,
 - Connaître les indicateurs de l'ANAP et de l'ANESM : calcul et analyse
- ↳ **Cas pratique** : le calcul des indicateurs pour un exemple d'Ehpad
- Savoir faire le lien entre indicateurs et tableaux de bord.

2 – Maîtriser et mettre en place vos indicateurs :

- Savoir identifier une cible,
- Savoir construire une cible,
- Savoir faire le choix des indicateurs de suivi des CPOM en lien avec les fiches « action »

↳ **Cas pratique** : la définition d'un indicateur et de sa cible pour des fiches action d'un CPOM

**Mettre en œuvre une Démarche de réflexion Ethique** INCONTOURNABLE 2018 !**Contexte**

Les équipes, les familles, et les personnes accompagnées peuvent être confrontées à des situations complexes, des questionnements difficiles ou des sujets sensibles qui interrogent ou divisent. Aucune solution ne semble alors bonne ou mauvaise et aucune procédure ne peut être appliquée. La réflexion éthique est une nouvelle opportunité de confronter différents points de vue, d'apporter des éclairages juridiques, sociaux, philosophiques pour soutenir les pratiques.

Enjeu

Acquérir les fondamentaux, évoluer

Objectifs et compétences visées

- Appréhender les différentes définitions et approches de l'éthique,
- Maîtriser la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux) en matière de réflexion éthique,
- Comprendre les enjeux d'une telle démarche,
- Mesurer les atouts et les limites des différents modèles de mise en œuvre d'un espace de réflexion éthique dans un établissement médico-social,
- Maîtriser les outils de communication des travaux de réflexion éthique.

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établit sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation à vos besoins et attentes spécifiques.

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

Professionnels concernés par la création, l'animation ou la participation à une instance de réflexion éthique :

- Directeurs généraux d'association, groupe ou groupement,
- Gestionnaires d'établissements et de services,
- Directeurs, chefs de service, personnel d'encadrement,
- Responsable qualité

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice
Animatrice d'un collège de réflexion éthique

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

L' **A** tout d'Advisoria : Profitez de l'expérience
d'une formatrice également animatrice d'un
Collège de Réflexion Ethique

1 – Présentation du cadre :

- Connaître les principes fondamentaux de la réflexion éthique : c'est quoi l'Ethique ?
- Connaître les recommandations de bonnes pratiques en vigueur,

2 – Maîtriser les modalités de mise en œuvre d'une instance de réflexion éthique :

- Savoir structurer un Comité Ethique : le dimensionner, le composer,
- Connaître les modalités pratiques de fonctionnement d'un Comité éthique,
- Identifier quelques exemples de thématiques à traiter,

↪ **Cas pratique** : la formulation d'une problématique éthique

- Savoir mener un travail de réflexion et d'élaboration de recommandations,

↪ **Cas pratique** : la consultation de différentes formes d'avis

- Connaître les modalités de communication à favoriser



Elaborer le Document d'Analyse du Risque Infectieux (DARI)

Contexte

Le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social vise à renforcer la prévention du risque infectieux par la mise en place d'une démarche d'analyse des risques. Plus précisément, les établissements et services sont tenus d'élaborer leur DARI et de l'assortir d'un plan d'actions.

Obligation peu connue, elle est pourtant un formidable tremplin à la mise en œuvre de votre politique de gestion des risques, en complément de votre démarche qualité actuelle.

Enjeu

Acquérir les fondamentaux, se perfectionner

Objectifs et compétences visées

- Connaître et maîtriser les obligations d'analyse du risque infectieux,
- Renforcer votre politique d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques,

Méthode pédagogique

Animation du formateur à l'aide de **supports et outils techniques** projetés et diffusés en séance, en alternant les **apports théoriques, réglementaires**, et les **travaux sur cas pratiques et exemples concrets**.

+ en amont, autodiagnostic des stagiaires établit sur la base d'un questionnaire permettant d'adapter le contenu de la formation à vos besoins et attentes spécifiques.

+ à l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire pour recueil de ses observations sur le déroulé de la formation

Evaluation des acquis et du transfert de compétences

- Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires en fin de stage
- Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle par le manager 3 mois après la tenue de la formation

Sanction de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à chaque participant établie sur la base des listes d'émargement signées par les stagiaires

Public visé

Professionnels concernés par l'élaboration du DARI :

- Gestionnaires d'établissements et services,
- Directeurs,
- Chefs de service,
- Personnel d'encadrement,
- Responsables qualité,
- Responsables hygiène et sécurité, ...

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Formateur

Katy GIRAUD, consultante et formatrice

Durée et dates

1 séance d'1 journée de 7 h 00

Adaptable en fonction des besoins spécifiques

Lieu

Formation dispensée en **présentiel** au sein de votre établissement ou dans tout autre lieu à définir en fonction de vos besoins

Tarif

Sur devis, adapté à vos besoins

Programme de la formation

1 – Présentation du cadre :

- Savoir ce à quoi correspond le risque infectieux en Ehpad (Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) : définition et état des lieux,
- Connaître les obligations des établissements médico-sociaux en matière de prévention,
- Connaître et comprendre l'instruction n° DGGS/SPA/2016/195 du 15 Juin 2016

2 – Maîtriser la méthodologie d'élaboration du DARI :

- Connaître les outils à disposition,
- Savoir élaborer et suivre un plan d'action,
- Savoir faire le lien avec la démarche d'amélioration continue de la qualité.

👉 **Cas pratique** : le référentiel d'auto-évaluation proposé par le GREPHH

CONTACTEZ-NOUS !

ADVISORIA

**Conseil et Formation
Secteur médico-social**

5A, rue Victor Hugo
85000 LA ROCHE-SUR-YON

www.advisoria.fr

02.51.99.05.17

Mail : contact@advisoria.fr

**Interventions EN INTRA
sur toute la France**

